

RELEVÉ DE DECISIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Convocation du 9 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, se sont réunis en visio-conférence, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, le neuf décembre deux mille vingt.

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 52	Présents : 51
	En exercice : 52	Excusés : 1
	Qui ont pris part à la délibération : 51	Pouvoirs : 0

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BIZET Jean-François, CHAUCOT Gérard, ACHARD Marie-Claire, SOUCHAL Pascale, FRUCHART Jean-Luc, LEROY Anthony, LABONNE Jean-Jacques, CAILLOUX Luc, COSTE Christiane, MONGINOU Naima, DUBUISSON Sylvain, BARRIER Martine, POUGHEON Jacky, ROMANEIX Alain, GAULON Pascal, SENEGAS-ROUVIERE Didier, FRAISSE Cédric, FAURE Philippe, SOUCHAL Boris, DEMENEIX Elisabeth, COLLANGE Claude, SABY Frédéric, IMBAUD Françoise, BOIS MAILHOT Mireille, TUREK Jean-Pierre, COURTET Grégory, LOISEAU Catherine, BOUEIX Florence, SAINT GERAND Jacques Philippe, BOURDUGE Claude, LONGCHAMBON Vladimir, CARRIAS Charles, AVOND Monique, LASSALAS Jean-Jacques, DONNET Anne-Michèle, BLOSSE Monique, ROUGHEOL Cédric, LLINARES Bruno, MONTPEYROUX Nicolas, SOUCHAL Max, DONNAT Nicolas, AMADON Georges, TEISSANDIER Eliane (suppléante), VIALETTE GIRAUD Janette, ONDET Dominique, MANUBY Audrey, BONY Yannick, BESANCON Gilles, THOMAS Bernard, LE CHAPELAIN Jean-Luc et GARCIA Josias.

Absents : Monsieur MILORD Franck.

Ont donné pouvoir : Néant

Le Conseil communautaire a choisi pour secrétaire Monsieur SOUCHAL Boris.

2020-07-01 : DECISION MODIFICATIVE Budget Principal (Compte séquestre Affaire Bromont Lamothe)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition du Président,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 sont insuffisants,

Décide de modifier les inscriptions comme suit :

Intitulés des Comptes	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Programme 73 : MSAP CCV				

Travaux	2313	10 800 €		
Programme 01 : opérations financières				
Dépôts et cautionnements versés			275	10 800 €
TOTAL DEPENSES		10 800 €		10 800 €

➤ **APPROUVE** les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

2020-07-02 : DECISION MODIFICATIVE Budget Principal (Cautions)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition du Président,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 sont insuffisants,

Décide de modifier les inscriptions comme suit :

Intitulés des Comptes	Dépenses		Recettes	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Cautions rendues	165	1 500 €		
Cautions encaissées			165	1 500 €
TOTAUX EGAUX		1 500 €		1 500 €

➤ **APPROUVE** les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

2020-07-03 : DECISION MODIFICATIVE Budget Immobilier d'Entreprises (Acquisition à EPF SMAF)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition du Président,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 sont insuffisants,

Décide de modifier les inscriptions comme suit :

Intitulés des Comptes	Dépenses		Recettes	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
CHAPITRE 041				
Acquisition Terrain	2111	94 200 €		
Acquisition Terrain			27638	94 200 €
TOTAUX EGAUX		94 200 €		94 200 €

Attaché	4
Rédacteur principal	1
Rédacteur	1
Adjoint administratif principal	3
Agent administratif	5
FILIERE ANIMATION	
Animateur	1
Educateur de jeunes enfants	1
Adjoint animation	4
Adjoint du patrimoine principal	1
Adjoint du patrimoine	3
FILIERE TECHNIQUE	
Technicien	2
Adjoint technique principal	3
Adjoint technique	1
TOTAL	31

2020-07-05: ADMINISTRATION GENERALE - PACTE DE GOUVERNANCE

Monsieur le Président rappelle que la loi prévoit désormais la possibilité pour les communautés de conclure un pacte de gouvernance.

Si son adoption est facultative, le président doit cependant obligatoirement mettre à l'ordre du jour la discussion sur l'opportunité de conclure le pacte. Il précise que si le conseil communautaire décide de conclure un pacte de gouvernance, ce dernier devra être adopté dans les 9 mois suivants la discussion.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'établir un pacte de gouvernance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2020-07-06: ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION CONSULTATIVE MIXTE PARITAIRE TEPCV – SIEG

Les dispositions de l'article 198 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, prévoit la création par les syndicaux intercommunaux ou mixtes d'énergies et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

totalément ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat, d'une commission consultative chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

Le SIEG sollicite la CCV pour désigner un membre qui devra siéger à cette commission. Monsieur le Président propose de nommer : **Didier SENEGAS ROUVIERE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2020-07-07: ADMINISTRATION GENERALE - DEFINITION DU PERIMETRE / CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Le Premier ministre a adressé aux préfets une circulaire publiée le 24 novembre 2020 relative aux **Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)**, qui traduisent l'ambition d'instaurer une nouvelle relation de travail entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, associations, habitants...).

Les CRTE répondent à une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Les objectifs sont les suivants :

- ▶ Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.
- ▶ Accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)
- ▶ Simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet.

Le calendrier de mise en œuvre d'un CRTE est le suivant :

- 15 janvier 2021 : date limite pour arrêter le périmètre du CRTE
- 24 mai 2021 (6 mois après publication) : date limite pour arrêter projet de territoire/actions du CRTE
- 30 juin 2021 : date limite pour la signature du CRTE

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de délibérer pour arrêter le périmètre du futur CRTE au territoire intercommunal de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2020-07-08: ADMINISTRATION GENERALE - LANCEMENT D'UN PROJET DE TERRITOIRE

La loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite loi Voynet ou LOADDT, reconnaît la notion de projet de territoire.

Feuille de route fédératrice et fil rouge, le projet de territoire permet de conduire un diagnostic du territoire en mobilisant les acteurs (économiques, associatifs, citoyens) et les partenaires institutionnels, déterminer une stratégie territoriale, identifier des orientations stratégiques et les prioriser et renforcer l'identité communautaire.

Mené en parallèle avec la mise en œuvre du CRTE, il est ainsi proposé au conseil communautaire d'engager une consultation pour retenir un prestataire en vue de l'élaboration du projet du territoire de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans.

Les différentes phases et délais d'exécution prévisionnels sont les suivants :

PHASES	DELAIS D'EXECUTION
Phase 1 – Phase d'analyse du territoire/diagnostic Période de préparation comprise	Du 15 janvier 2021 au 05 février 2021 3 semaines
Phase 2 – Définition du projet de développement et du plan d'actions	Du 08 février 2021 au 01 mai 2021 - 3 mois
Rédaction/finalisation du projet de territoire	Du 01 mai au 15 mai 2021 2 semaines
Remise du projet de territoire	<u>Le 15 mai 2021 au plus tard</u>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2020-07-09: INVESTISSEMENTS – MICROCRECHE GIAT - VALIDATION DE L'APD

Monsieur le Président rappelle le projet d'aménagement d'une microcrèche à Giat.

En début d'année 2016, Audrey MATHIEUX, porteur de projet, s'est présentée aux élus intercommunaux pour proposer un projet de micro-crèche privé sur la commune de Giat, dans le cadre du réseau « Les chérubins ».

Après une année de travail sur la réalisation de ce projet, une opportunité bâtiminaire a été identifiée sur cette commune. En effet, le collège de Giat a été fermé à la rentrée 2018. La Mairie prévoit alors de délocaliser l'école primaire dans les locaux du collège. Les locaux de l'école primaire sont donc disponibles ce qui permet également l'utilisation de locaux vacants en centre bourg et d'optimisation des bâtiments.

La surface pouvant être utilisés pour ce projet est de 140 m², totalement adaptée à un projet de micro-crèche. Compte tenu de la propriété publique de ce local et la mitoyenneté avec l'école, la Communauté de Communes a fait le choix de porter les investissements d'aménagements et de louer l'équipement aménagé au gestionnaire identifié. Par cet investissement, elle a souhaité soutenir financièrement ce projet important d'aménagement de son territoire. La commune de Giat a acceptée la signature d'un bail emphytéotique pour ces locaux.

Une étude de faisabilité par un architecte spécialisé dans ce domaine a été effectuée. Les conclusions ont montré l'opportunité de ce projet. Les élus communautaires ont donc souhaité lancer cette opération.

Le maître d'œuvre a été retenu et nous a proposé un projet bâtementaire au stade APD, répondant aux normes en vigueur pour l'accueil d'une structure de micro-crèche, une présentation de ces derniers est réalisée. Le plan de financement de ce projet est le suivant :

MICRO CRECHE

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	183 500,00 €	DETR - micro-crèche	48 300,00 €
MOE	15 597,50 €	CAF	80 500,00 €
ASSURANCE/DIVERS/RESEAUX		CTDD	38 250,00 €
IMPREVUS (10%)	18 350,00 €	TOTAL SUBVENTIONS HT	167 050,00 €
SPS/CT	2 600,00 €	PRÊT CLASSIQUE - Microcrèche	53 997,50 €
ACQUISITION	- €		
FRAIS NOTAIRE/BORNAGE	1 000,00 €		
TOTAL HT	221 047,50 €		
TVA (20%)	44 009,50 €	Récupération TVA (20%)	44 009,50 €
TOTAL TTC	265 057,00 €	TOTAL RECETTES	265 057,00 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement en phase APD du projet,
- **AUTORISE** le Président à déposer le permis de construire et à lancer la consultation des entreprises
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2020-07-10 : INVESTISSEMENTS – LOGEMENTS GIAT - VALIDATION DE L'APD

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans prévoit **l'aménagement de 2 logements sur la commune de Giat** afin d'optimiser un bâtiment communal actuellement partiellement utilisé suite à la fermeture du collège public sur la commune en septembre 2018.

En plus de contribuer à la **sauvegarde du patrimoine ancien** sur la commune de Giat, ce projet entre dans le cadre de la compétence « **habitat** » et permettra de **répondre aux attentes de la population**, de continuer à **accueillir de nouveaux habitants** sur le territoire afin de **revitaliser le cœur de cette commune** et son **centre-bourg** située en **Zone de Revitalisation Rurale**.

Il est envisagé d'aménager sur une surface d'environ 116 m², 1 T1 et 1T3 au 1^{er} étage de la micro-crèche, située route de la gare à GIAT.

Le maître d'œuvre a été retenu et nous a proposé un projet bâtementaire au stade APD, une présentation de ces derniers est réalisée. Le plan de financement de ce projet est le suivant :

LOGEMENTS

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	135 000,00 €	DETR	42 750,00 €

MOE	11 475,00 €	CONSEIL REGIONAL - Logements	28 000,00 €
ASSURANCE/DIVERS/RESEAUX	15 000,00 €	TOTAL SUBVENTIONS HT	70 750,00 €
IMPREVUS (10%)	13 500,00 €		
SPS/CT	3 500,00 €	PRÊT	144 420,00 €
ACQUISITION	- €		
FRAIS NOTAIRE/BORNAGE	1 000,00 €		
TOTAL HT	179 475,00 €		
TVA (20%)	35 695,00 €		
TOTAL TTC	215 170,00 €	TOTAL RECETTES	215 170,00 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement en phase APD du projet,
- **AUTORISE** le Président à déposer le permis de construire et à lancer la consultation des entreprises
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2020-07-11 INVESTISSEMENTS - MICROCRECHE LOGEMENTS DE GIAT - SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA COMMUNE DE GIAT

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans doit réaliser une micro-crèche et l'aménagement de 2 logements sur la commune de Giat afin d'optimiser un bâtiment communal actuellement partiellement utilisé suite à la fermeture du collège public sur la commune en septembre 2018.

Ce bâtiment étant propriété de la commune de Giat et en accord avec cette dernière, il est proposé de réaliser un bail emphytéotique de 40 ans sur les deux étages concernés par les projets ide la CCV.

Un descriptif sera réalisé par un géomètre et annexé au bail réalisé devant Maître FAVRE, notaire à Rochefort-Montagne. La CCV prendra en charge les frais d'acte et de descriptif.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2020-07-12 INVESTISSEMENTS - MICROCRECHE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN EXTERIEUR AVEC LA COMMUNE DE GIAT

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans doit réaliser une micro-crèche et l'aménagement de 2 logements sur la commune de Giat afin d'optimiser un bâtiment communal actuellement partiellement utilisé suite à la fermeture du collège public sur la commune en septembre 2018.

Dans le cadre de l'aménagement de la micro-crèche, la commune de Giat a proposé de mettre à disposition un terrain extérieur qui pourra servir d'aire de jeux extérieure sur la même durée que le bail emphytéotique à savoir 40 ans. Il est proposé de signer une convention de mise à disposition pour ce terrain. Un plan sera annexé à la convention.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2020-07-13 ENFANCE JEUNESSE – AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA CAF ET LA MSA

Monsieur le Président rappelle que Madame MESSMER Rébecca a été recrutée par mutation sur le poste d'animatrice du Relais d'Assistantes Maternelle au 01/01/2020. Ce poste avait été créé à temps plein et Madame MESSMER, à sa mutation a fait valoir une demande de temps partiel pour convenances personnelles à hauteur de 80 %. Au 01/09/2020, Madame MESSMER Rébecca a réintégré son poste à temps plein à 35 heures hebdomadaires, soit une augmentation de 0,20ETP.

L'augmentation de 0,20 ETP pour Rébecca MESSMER sera déclinée sur chacune des antennes, soit 0,05 ETP supplémentaire sur l'antenne de Bourg-Lastic, 0,05 sur l'antenne de Pontaumur et 0,10 sur celle de Pontgibaud et sera assurée par Rébecca MESSMER. Cette augmentation du temps de travail permettra à Rébecca MESSMER d'assurer la mise en place et le suivi des missions de la CAF (aide à l'employabilité, soutien à la professionnalisation et inscription au site monenfant.fr).

Cette augmentation de 0,20 ETP engendre une modification au contrat enfance jeunesse et il convient donc de faire un avenant. Il convient donc d'autoriser le président à signer l'avenant au contrat enfance jeunesse entre la CCV, la CAF et la MSA.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2020-07-14 ECONOMIE – ATTRIBUTIONS A 89

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient à la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans de délibérer afin d'octroyer les aides A89 et ceux en application de la convention signée avec la Région Auvergne Rhône Alpes. Monsieur le Président présente les dossiers déposés et propose au Conseil Communautaire d'octroyer les aides comme indiqué ci-dessous :

Cc Chavanon Combrailles et Volcans				Montant à attribuer (Conseil Communautaire du 15/12/2020)	
Nom Entreprise	Activité	Adresse	Montant HT des travaux	Fonds A89	LEADER
ETS ROUSSET-COTARE	Fabrication de plaques funéraire	Trapoux 63380 PONTAUMUR	37 966 €	3 796 € (10%)	-

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2020-07-15 INVESTISSEMENTS – IMMOBILIER D'ENTREPRISES SAINT AVIT

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Chavanon Combrailles s'est engagée en tant que maître d'ouvrage à réaliser des travaux dans un bâtiment à Saint-Avit afin d'y accueillir deux commerces en rez de chaussée et un logement à l'étage.

Il propose au Conseil Communautaire, eu égard au montant des loyers pratiqués par la CCV de fixer les montants de loyer suivants pour les deux commerces :

Salon de coiffure : 260 € HT

Boulangerie : 290 € HT

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2020-07-16 : ENVIRONNEMENTS – SIGNATURE DU CONTRAT DE PROGRES CHAVANON

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Chavanon Combrailles doit délibérer afin de renouveler le contrat territorial Chavanon qui s'appelle pour cette nouvelle génération : contrat de progrès territorial.

Les fiches actions qui ont été incluses au contrat sont les suivantes :

- Fiche B.3.1.b : travaux de restauration du lit et de diversification des écoulements
- Fiche B.3.2.b : travaux d'aménagements agricoles
- Fiche B.3.3.b : entretien et restauration de la végétation rivulaire
- Fiche B.3.4 : limitation des espèces invasives
- Fiche C.1.2 : animation et suivi des travaux
- Fiche C.5.1 : réalisation de la DIG
- Fiche C.5.2 : réalisation des diagnostics d'ANC

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2020-07-17 ADMINISTRATION - AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE CONDAT EN COMBRAILLE - AVIS DE LA CCV

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que :

- La commission communale d'aménagement foncier de Condat en Combraille a validé, lors de la sa réunion du 16 novembre 2020 le projet d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de Condat en Combraille avec extension sur les communes de La Celle d'Auvergne, le Montel de Gelat, Saint Avit, Saint Etienne des Champs et Tralaigues.
- Le projet d'AFAF étant soumis à évaluation environnementale au titre de l'article L 122-1 du Code de l'environnement, le dossier comprenant l'étude d'impact du projet d'aménagement a été transmis pour avis à notre collectivité.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de ne pas formuler d'observation particulière et d'émettre un avis favorable au projet précité.

2020-07-18 ADMINISTRATION GENERALE - DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION ET RECRUTEMENT CHEF DE PROJET

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans a déposé une candidature au programme national « Petites Villes de Demain » qui vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, afin de conforter leur rôle au service du rééquilibrage territorial et revitaliser les centres-villes sur la durée du mandat municipal (2020-2026). Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- ▶ Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises.
- ▶ L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.
- ▶ Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Le 10 décembre, les communes lauréates ont été annoncées et la candidature déposée par la Communauté de Communes a permis de retenir les communes de Bourg-Lastic, Giat, Pontaumur et Pontgibaud.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion pour élaborer /consolider la stratégie de revitalisation
- De recruter un chef de projet (financé jusqu'à 75%)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2020-07-19 FINANCES –VENTE DU VEHICULE IMMATRICULE CG-529-KM

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le véhicule PEUGEOT Boxer acheté le 12 avril 2013 n'est plus utilisé, aussi, il conviendrait de le vendre.

Le garage IZQUIERDO de Pontaurmur a fait une proposition d'achat correspondant au prix de 600€ TTC.

Le Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette vente.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à vendre en l'état le véhicule PEUGEOT Boxer CG-529-KM acheté le 12 avril 2013
- **DIT** que le prix de vente est fixé à 600€ TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et de faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.